



**A L'APPROCHE DE PÂQUES,
NE NOUS PRENEZ PAS POUR DES CLOCHES !**

URGENT

**Epidémie COVID- 19 : PAS LE DROIT DE JOUER
AVEC LE CHAGRIN DES FAMILLES ET LA PEUR !**

Plusieurs actions réalisées ces derniers jours, dans le domaine du funéraire, nous interpellent et nous choquent, alors que nous traversons une crise sanitaire exceptionnelle
La Fédération Française de Crémation dénonce et fait connaître ses positions vis-à-vis de pratiques mises en œuvre par certains professionnels du funéraire (avec quelques alliés ?) au préjudice des familles déjà affaiblies par la perte d'un être cher et des difficultés à pouvoir participer à des funérailles décentes.

1- « L'affaire » de l'entrepôt de Rungis !

On ne connaît pas encore tous les tenants et aboutissants de ce dossier : un entrepôt réfrigéré qui a été réquisitionné par la Préfecture de Paris, agissant dans le cadre du décret n° 20- 384 du 1^{er} avril 2020, son aménagement et sa gestion ayant été « confiés » à un groupe funéraire dominant sur le marché et appliquant aux familles des tarifs à sa guise. A titre d'exemple : facturation à 55 euros de la mise à disposition, pendant une heure, d'un espace permettant à la famille de se recueillir devant le cercueil de leur défunt ! (Nous tenons les tarifs à votre disposition)

A qui profite cette affaire ? Qui a donné les autorisations ? Il a fallu de nombreuses protestations, dont la nôtre (nous avons saisi les autorités pour connaître le fondement de cette décision qui nous semblait illégale), pour que le ministère de l'Intérieur, après une enquête diligente, décrète hier 9 avril « la gratuité pour les familles » des prestations de dépôt provisoire d'un cercueil dans cet entrepôt !

Cela illustre bien la « face cachée », les réseaux souterrains d'influence, plus ou moins grande (« selon que vous serez puissant ou misérable ») qui minent notre société depuis longtemps.

Nous maintenons notre demande d'explications et de transparence totale sur ce dossier.

2- L'absence d'égalité des familles vis-à-vis des cérémonies dans certains crématoriums !

La majorité des crématoriums gérés en délégation de service public par des groupes funéraires ont d'autorité décidé, depuis la mi- mars, de ne plus réaliser de cérémonie au crématorium, parfois en prévenant la famille devant la porte d'entrée ! Ces procédés ne sont pas admissibles. Pourquoi un traitement différent avec l'inhumation où l'on autorise une cérémonie de 20 personnes !

On peut très bien organiser une cérémonie pour 10 personnes avec respect des gestes barrières ! Les familles peuvent le comprendre.

Certains autres gestionnaires de crématorium le font bien ! Pourquoi pas tous ?

Nous demandons à l'Etat, ainsi qu'aux élus locaux qui ont délégué ce service public, d'user de leur pouvoir, en réagissant vivement et rapidement, pour faire revoir par les délégataires,



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION

les décisions abusives qu'ils ont prises, par respect dû au défunt et à ses proches, lesquels, compte tenu des circonstances, n'ont déjà pu accompagner celui-ci lors du décès.

Un peu plus d'humanité s'il vous plaît ! Et de vigilance sur la réalisation effective du service public !

3- Des services opportunistes tendancieux et déguisés !

Comme lors de toute catastrophe, certains cherchent à en retirer profit ! Nous avons été alertés sur la mise en route d'une plate-forme numérique dédiée à aider les endeuillés pour faire face à la crise sanitaire. Belle initiative a priori, mais est-ce bien si désintéressé ?

Après recherches et contact avec des associations partenaires de la FFC, nous avons tout lieu de croire que cette manœuvre est un leurre !

Cette structure est soutenue par la fondation d'un groupe funéraire dominant sur le marché, animée par un psychiatre lui-même parrain de cette fondation.

Aujourd'hui, ces « pros » de la communication surfent sur la vague de l'épidémie pour faire un appel public aux dons, en annonçant des chiffres effarants (110 000 !) de décès à venir. Il faut oser ! Et ne pas hésiter à utiliser les mécanismes « de la peur collective » !

Ah ! Un « détail » a attiré notre attention ! Dans les prestations proposées par cette plateforme, certaines sont gratuites, tandis que d'autres sont payantes.

Devinette : au profit de qui ?

Nous n'oublions pas que de nombreux bénévoles sont déjà à l'œuvre dans bien des associations qui existent depuis longtemps et il faut les saluer. Car elles sont toujours présentes pour des missions d'écoute et de conseils et cela sans attendre une épidémie.

Ne soyons pas dupes, restons vigilants, dénonçons sans relâche l'hypocrisie de telles démarches dont la finalité masquée est encore la recherche du profit aux dépens, en période de crise, des plus vulnérables, des plus fragiles !

On ne joue pas avec la misère humaine, ni avec la peur !

: - : - : - : - : - : -

Pour tout contact avec la FFC, laisser un message sur le site ou appeler :

- Frédérique Plaisant, présidente (06 60 78 10 61)
- ou Jo Le Lamer, vice-président, délégué Communication (06 86 61 42 98)

- Le 10/04/20